Date de dépôt : 23 mars 2016

Pétition

Non aux suppressions de postes et licenciements ! Oui à l'octroi de moyens suffisants pour faire face à l'augmentation des demandes !

Les soussigné-e-s, membres du personnel de l'Hospice général, considérant :

- la hausse sans précédent des demandes d'aide sociale, à savoir 62 % sur ces 5 dernières années, dont 8 % pour l'année 2015;
- l'augmentation extraordinaire des demandes d'asile ces 2 dernières années,
 l'Aide aux migrants ayant connu en 2015 la prise en charge supplémentaire de 1300 personnes;
- l'absence de perspectives d'amélioration de la situation selon les diverses projections établies, tant à l'Action sociale qu'à l'Aide aux migrants;
- l'absence totale d'adaptation de la subvention de fonctionnement de l'Hospice général depuis 10 ans;
- la grave détérioration des conditions de travail du personnel en raison de cette situation (sévère augmentation de la charge de travail des équipes, cadences de travail excessives, non remplacement des personnes malades fautes de moyens, burn-out);
- la réduction drastique de l'accompagnement social au détriment de l'insertion et des résultats, (accompagnement réduit au strict minimum, nombreux pans du travail social sacrifiés, disparition du travail de prévention et d'information, perte de qualité de la relation d'aide, espacement des rendez-vous, absence de concertation avec les partenaires de réseau, etc.);
- la nécessité pour les bénéficiaires d'être accompagné-e-s, afin d'agir sur les difficultés qu'elles et ils cumulent et qui constituent un frein à l'insertion et/ou la réinsertion :

P 1972 2/3

 le suivi individualisé voulu par le législateur en introduisant la LIASI, la suppression du RMCAS étant intervenue notamment au motif que l'accompagnement à la réinsertion qu'impliquait ce modèle de prestations était insuffisant;

- L'incontournable réalité qui veut que l'accompagnement social et les projets d'insertion nécessitent du temps et des moyens adaptés;
- Le risque de non-assistance à personne en danger inhérent à des conditions de travail ne permettant pas de repérer les personnes en détresse immédiate :
- l'importance et la valeur des prestations sociales particulières autres que celles de la LIASI et l'aide aux migrants, assurées par l'Hospice général, telles que par exemple l'aide aux personnes âgées dispensées par les Maisons de vacances, le CAD, les activités de lutte contre l'isolement et les prestations de prévention;
- les efforts de la Direction de l'Hospice général qui s'emploie à chercher des solutions pour alléger au mieux les conditions de travail, mais se trouve confrontée à une équation irrésolvable : demander au personnel d'assurer une mission pour laquelle elle ne dispose pas des moyens nécessaires, le personnel étant lui confronté à une mission impossible : prendre en charge toujours plus de dossiers sans moyens supplémentaires, ceci alors même que déjà 58 postes ont été supprimés au 31.12.2009 ;
- le manque au 31.12.2015 de 44 postes à l'Action sociale et de 44 postes pour l'Aide aux migrants pour que les professionnel-le-s puissent être préservé-e-s dans leur santé et les bénéficiaires accompagné-e-s socialement de sorte qu'elles et ils retrouvent leur autonomie financière;
- le déficit de CHF 10 millions au 31.12.2016 de l'Hospice général dans sa subvention de fonctionnement du fait de sa non-adaptation ces dernières années à l'augmentation des demandes, entraînant la suppression d'environ 80 postes dans ce contexte déjà hautement détérioré et fragile, où le personnel travaille déjà au-delà du possible;
- le refus du Conseil d'Etat en 2015 d'allouer ces CHF 10 millions manquants;
- les coupes supplémentaires de 5% demandées par le Conseil d'Etat, survenant dans ce grave contexte, représentant de surcroît la suppression d'au moins 28 postes supplémentaires;
- les inévitables licenciements qu'engendre cette réalité.

3/3 P 1972

Demandent instamment aux autorités du canton :

 d'allouer au minimum la subvention de fonctionnement nécessaire au maintien du nombre de postes actuels de l'Hospice général, soit le maintien des 80 postes menacés par le déficit de CHF 10 millions;

- de définir une enveloppe budgétaire qui garantisse à l'Hospice général les moyens de mener à bien la mission qui lui a été conférée, notamment en lui assurant les postes nécessaires pour répondre aux besoins de la population, soit l'octroi minimum de 44 postes supplémentaires pour l'Action sociale, idem pour l'Aide au migrants;
- d'allouer à l'Hospice général des moyens qui lui permettent de préserver la santé du personnel qui actuellement, se trouve dans un état d'épuisement, qui risque de mettre en péril la mission de l'institution;
- de permettre à l'Hospice général de développer une politique de prévention, qui assurera plus certainement des économies qu'une politique de restrictions budgétaires, qui ne manquera pas de renforcer l'exclusion et de provoquer une augmentation des tensions sociales;
- de veiller à ce que les missions de l'Hospice général qui devraient éventuellement quitter son giron, soient préservées en l'état dans l'attente de repreneurs;

Le personnel de l'Hospice général a à cœur d'assurer sa mission. Il s'inquiète gravement de ne plus pouvoir apporter la qualité de prestations nécessaires à l'accompagnement des personnes en difficulté. Les enjeux concernent les citoyen-ne-s en difficultés, les plus démuni-e-s d'entre nous, et la cohésion sociale. Il ne lui est plus possible de fonctionner en menant à bien sa mission avec une dotation encore inférieure à celle dont il dispose actuellement.

N.B. 663 signatures

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs Mme Françoise Weber 16, Chaudronniers Case postale 3287 1211 Genève 3

Commission du personnel de l'Hospice général Mme Fanny Léchenne Glacis-de-Rive 12 1207 Genève

SSP / VPOD Syndicats des services publics Mme Filipa Chinarro 6, Terreaux-du-Temple 1201 Genève